

**OFFICES NOUVEAUX A INTRODUIRE DANS LE DIOCESE DE M.**

1 <sup>o</sup> . Des Epousailles de la Ste. Vierge . . . . .	Doub. maj.		
2 <sup>o</sup> . Ste. Joanno de Valois, veuve . . . . .	Doub. min		
3 <sup>o</sup> . Ste. Catherine de Rieci, Vierge . . . . .	Doub.		
4 <sup>o</sup> . St. Jean Nepomucène . . . . .	Doub.		
5 <sup>o</sup> . Notre-Dame le Bon Secours . . . . .	Doub. maj.		21
6 <sup>o</sup> . Ste. Fulchérie, Imp. Vierge . . . . .	Doub.		6 Juillet.
7 <sup>o</sup> . Ste. Ursule et ses compagnes, Vierges . . . . .	Doub.		21 Octobre.
8 <sup>o</sup> . De la Passion du N. S. J. C. . . . .	Doub. maj.	le Vendredi après le dim. de la Sexagésime.	
9 <sup>o</sup> . De la T. S. Couronne d'Epines . . . . .	Doub. maj.	do	Quinquagesime.
10 <sup>o</sup> . De la Lance et des Clous . . . . .	Doub. maj.	do	le 1er. dim. de Carême.
11 <sup>o</sup> . Du St. Suaire . . . . .	Doub. maj.	do	2 do
12 <sup>o</sup> . Des cinq Plaies . . . . .	Doub. maj.	do	3 do
13 <sup>o</sup> . Du très-précieux Sang . . . . .	Doub. maj.	do	4 do
14 <sup>o</sup> . Du cœur très-pur de la B. V. M. . . . .	Doub. maj.	le dim. après l'Octave de l'Assumption.	
15 <sup>o</sup> . De la Maternité de la B. V. M. . . . .	Doub. maj.	do	2d. dim. d'Octobre.
16 <sup>o</sup> . De la Pureté de la B. V. M. . . . .	Doub. maj.	do	3me. dim. d'Octobre.
17 <sup>o</sup> . St. Stanislas Kostka, Conf. . . . .	Doub.		
18 <sup>o</sup> . St. Isidore le laboureur, Conf. . . . .	Doub.		
19 <sup>o</sup> . St. Françoise d'Hieronyme, Conf. . . . .	Doub.		
20 <sup>o</sup> . St. Jean Joseph de la Croix, Conf. . . . .	Doub.		
21 <sup>o</sup> . St. Pacifique, Conf. . . . .	Doub.		
22 <sup>o</sup> . Ste. Véronique, Abbesse,Vierge . . . . .	Doub.		
23 <sup>o</sup> . Du Bienheureux Alphonse Rodriguez, Conf. . . . .	Doub.		
24 <sup>o</sup> . De St. Irénée, Conf. . . . .	Doub.		
25 <sup>o</sup> . De St. Roeh, Conf. . . . .	Doub.		
26 <sup>o</sup> . L'Office de l'Immaculée Conception de la B. V. M., tous les samedis libres ; avec celui du T. S. tous les jeudis non empêchés.			
27 <sup>o</sup> . Par un décret du Pape actuel, l'on fait, sous le rite double, les fêtes de tous les saints Payés qu'au Calendrier Romain.			

*Ma liste*